

s'agisse aussi de biens, revenus, émoluments, pertinences et dépendances desdits moulins et constructions pour le blé et l'huile leur revenant respectivement. Et il nous a été demandé d'investir ses frères Gerolamo et Gio'Batta RAIMONDI, à travers lui, de la moitié de la huitième part et de celle des trois quarts de l'autre huitième du château, juridiction et territoire dudit CORBIO, avec l'entière propriété et le pouvoir total de ce lieu et les revenus, émoluments, pertinences, dépendances de portions de propriété foncière lui appartenant et lui revenant; les portions des moulins, constructions et mécanismes et la moitié de ladite huitième part et de celle de trois quarts de l'autre huitième dudit Château, juridiction et territoire, avec les revenus, émoluments, droits et pertinences susdits qui dépendent de notre autorité et qui revenaient et appartenaient audit feu Franco RAIMONDI en vertu d'une investiture que Nous lui avons conférée le 12 janvier 1677 par l'intermédiaire de notre Conseiller et Secrétaire d'Etat et des Finances et de notre Chambre des Comtes de PIEMONTE, soussignée pour les titres indiqués dans celle ci et dans la précédente et qui maintenant appartiennent et reviennent auxdits frères Gerolamo et Gio'Batta RAIMONDI, suite à la mort dudit Francesco, leur père commun.